



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 72736

Texte de la question

En cette année 2005, la question de l'eau en tant que ressource naturelle de premier plan à protéger, préserver et optimiser apparaît plus cruciale que jamais dans l'Union européenne. Pour exemple, et selon les derniers chiffres des autorités espagnoles, les réserves en eau de notre voisin ibérique sont actuellement à 48,7 % de leur capacité totale. En 2003, la consommation en eau, en augmentation de près de 2 %, a atteint 167 litres d'eau par habitant et par jour. Le gouvernement du Parti populaire de M. Aznar avait conçu un plan hydrologique doté d'un budget de près de 23 milliards d'euros et fondé principalement sur le transfert des eaux de l'Ebre et la construction de plus de cent nouveaux barrages. Ce plan, très contesté, a été abandonné par le gouvernement socialiste. Un nouveau plan pour l'action, la gestion et l'utilisation de l'eau (dit AGUA, comme « eau ») a été lancé pour réduire les gaspillages, recycler les eaux usées et surtout développer des usines à grande capacité de production d'eau potable par dessalage d'eau de mer. La problématique espagnole se retrouve de manière encore plus aiguë au Portugal et chez les autres États de l'Union européenne situés dans le bassin méditerranéen. Mais elle gagne désormais aussi des pays situés plus au nord, dont la France, qui connaît cette année une sécheresse sans précédent. L'enjeu est énorme, et demande une réponse d'ampleur où tous les moyens politiques, technologiques, financiers et matériels doivent être mis en commun pour qu'un grand plan à l'échelle de l'Union européenne visant à la préservation et l'optimisation des ressources en eau disponibles, à l'aménagement hydraulique dans le sens large du terme, mais aussi à la production en grande quantité d'eau potable par dessalage d'eau de mer, soit mis sur pied dans les meilleurs délais. La situation est urgente et appelle la prise de mesures communautaires allant dans ce sens. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le Premier ministre de lui indiquer s'il entend soumettre au plus vite une telle proposition à ses homologues européens. - Question transmise à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant le dessalement de l'eau de mer pour pallier la raréfaction de la ressource en eau potable. La France dispose globalement de ressources en eau abondantes. Cette ressource est toutefois inégalement répartie dans l'espace et dans le temps, et certaines régions, notamment dans le Sud-Ouest de la France, font l'objet de prélèvements excessifs, dus en particulier au fort développement de l'irrigation des cultures. Cette surexploitation de la ressource a créé des situations localisées de déséquilibre entre la ressource disponible et les prélèvements. En outre, les conséquences possibles du réchauffement climatique dans les années à venir obligent à une grande vigilance dans la gestion de ces ressources en eau. Face à la raréfaction de l'eau, une gestion plus économe est à privilégier en adoptant des pratiques moins consommatrices dans l'ensemble des secteurs d'activités. Il est l'objet du plan de gestion de la rareté de l'eau présenté en conseil des ministres le 26 octobre 2005. Il s'agit de réduire durablement la vulnérabilité de l'alimentation en eau potable à la sécheresse, en lui donnant une nouvelle marge de sécurité, et de concilier les différents usages tout en préservant la qualité des milieux aquatiques. Lorsque la situation est telle qu'il n'existe pas d'autre solution plus

satisfaisante pour résorber le déséquilibre ou pallier l'insuffisance de la ressource, le recours pour l'alimentation en eau potable par des collectivités isolées à des ressources nouvelles, comme le dessalement d'eau saumâtre ou d'eau de mer, peut être envisagé. Cette technique étant coûteuse sur le plan énergétique et économique, les conditions techniques et économiques justifiant le recours à la désalinisation se rencontrent rarement sur le territoire français, même avec les améliorations les plus récentes. En effet, les enjeux mondiaux de raréfaction de la ressource ont relancé l'intérêt de développer des techniques de dessalement moins chères, plus simples, plus robustes, plus fiables, et surtout moins consommatrices d'énergie et respectant l'environnement. Les deux procédés les plus répandus que sont la distillation et l'osmose inverse ont évolué, tout en se complétant. Le coût de production d'eau douce par dessalement a ainsi baissé puisqu'il peut descendre aujourd'hui en dessous de 1 euro/mètre cube pour des unités de grosse capacité, ce qui reste encore cher au regard des autres possibilités d'alimentation en eau existantes sur le territoire français. Toutefois, les besoins en énergie électrique pour le dessalement d'eau de mer restent tels qu'ils constitueront toujours la part la plus importante des coûts d'exploitation. Le dessalement d'eau de mer ne peut donc constituer en France qu'une solution d'appoint, à n'utiliser que de façon limitée au regard de sa très forte consommation d'énergie pouvant également contribuer à l'effet de serre.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72736

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8285

Réponse publiée le : 14 février 2006, page 1555